

Changement de zonage

Par Jacqueline Robertson

En septembre 2010, l'Association récréative « Les Jardins du Château » (ARJC) est devenue propriétaire du boisé de pins rouges surnommé « pinède » situé entre la copropriété Le Neufchâtel, la ferme Moore et les maisons de ville de la rue des Perce-Neige de la copropriété Les Jardins du Château.

Par la suite, l'ARJC a déposé une demande de modification de zonage auprès de la Ville de Gatineau afin de protéger ce boisé et d'éviter tout développement immobilier sur ce terrain. La Ville de Gatineau a acquiescé à notre demande et le règlement de changement de zonage est entré en vigueur à la fin juillet 2012.

Ce règlement entraîne la création d'une zone d'affectation « communautaire » regroupant le « Château Monsarrat », monument historique, ainsi que la pinède en les intégrant aux catégories « activité culturelle » et « parc ». Le règlement accorde également à cette zone certains usages commerciaux liés à des réunions, des conférences et des réceptions.

Ce nouveau règlement de zonage confère une valeur ajoutée aux copropriétés de l'ensemble du projet immobilier existant en en protégeant les aspects bâtis, patrimoniaux et environnementaux.